



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses****Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé
à l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)****Vingt-deuxième session**

Genève, 21-25 janvier 2013

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Rapports des groupes de travail informels**Proposition pour l'actualisation du calendrier de travail du
groupe de travail informel sur la formation des experts pour
la période de 2013 à 2014****Soumis par la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin
(CCNR)¹**

1. Sur la demande du groupe de travail informel sur la formation des experts, la CCNR soumet au Comité de sécurité ADN le calendrier actualisé ci-annexé pour prise de décision. Ce dernier reprend la version précédente (voir document informel INF.23 de la vingt-et-unième session) et l'adapte à la décision actuelle.
2. Le groupe de travail informel recommande au Comité de sécurité de l'ADN d'accepter le calendrier de travail dans la version proposée.
3. Prochaine réunion : 21 et 22 mars 2013 à Strasbourg, au siège de la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin (CCNR).

D'autres rencontres sont prévues en mars 2014 et septembre 2014.

¹ Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2013/5.

Annexe

I. Calendrier de travail du groupe de travail informel sur la formation des experts

1. Au regard de l'étendue croissante de ses tâches, le Comité de sécurité de l'ADN a décidé lors de sa vingt-et-unième session que le groupe de travail informel "catalogue de questions" serait renommé groupe de travail informel sur la formation des experts. Les tâches du groupe de travail informel sur la formation des experts comprennent l'élaboration et l'adaptation du catalogue de questions de l'ADN ainsi que les concertations relatives à la mise en oeuvre et à la qualité des cours et examens proposés dans le cadre de la formation des experts (Mandat conformément à la résolution du Comité de sécurité ADN adoptée lors de sa vingt-et-unième session : ECE/TRANS/WP.15/AC.2/44, paras. 39 – 43 et document informel INF.7 de la vingt-et-unième session).

2. Les principales tâches du groupe de travail informel sur la formation des experts pour les années 2013/2014 sont les suivantes :

- Traitement et actualisation du catalogue de questions (Priorité I, voir N° 1);
- Evaluation permanente de la formation des experts (Priorité I, voir N° 2);
- Adaptation des prescriptions pour la formation (chapitre 8.2) (Priorité II, voir N° 3);
- Contrats individuels concernant la formation des experts (Priorité II, voir N° 4).

N°	Tâches	Mandat / Objet	Début	Fin	Référence	Priorité
	<i>Description des tâches</i>					
1.	Traitement et actualisation du catalogue de questions	ECE/TRANS/WP.15/AC.2/44, para.39-40	01/2013	12/2014		I
		Document informel INF.7 (21^{ème} session)				
1.1	<i>Harmonisation de la version allemande actuelle du catalogue de questions avec la version française (janvier 2012)</i>					
1.2	<i>Actualisation du tableau de documentation pour l'adaptation du catalogue de questions de l'ADN.</i>					
1.3	<i>Adaptation du catalogue de questions ADN, état janvier 2013, aux modifications prévues de l'ADN 2015.</i>					
	<i>Questions de fond</i>				Documents confidentiels :	
	<i>Les questions de fond (Etat novembre 2010) sont communiquées aux délégations nationales sur demande adressée au secrétariat de la CEE-ONU. (Les questions de fond ne devront probablement être adaptées qu'en 2014.)</i>				ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2011/4 à 17	
	<i>Questions à choix multiple</i>				Documents publics :	
	<i>Les questions à choix multiple (Etat janvier 2013) sont, après confirmation du Comité de sécurité de l'ADN, mises à disposition gratuitement pour téléchargement sur le site Internet de la CCNR (allemand et autres langues) et sur le site Internet de la CEE-ONU (anglais, français, russe).</i>				Questions à choix multiples - Formation de base : WP.15/AC.2/ 2013/INF.5	
					Questions à choix multiples - Gaz : WP.15/AC.2/ 2013/INF.3	
					Questions à choix multiples - Chimie : WP.15/AC.2/13/INF.4	

N°	Tâches	Mandat / Objet	Début	Fin	Référence	Priorité
	<i>Description des tâches</i>					
2.	Évaluation permanente de la formation des experts	ECE/TRANS/WP.15/ AC.2/44, para. 39-40	01/2013	12/2014		I
		Document informel INF.7 (21^{ème} session)				
2.1	Adaptation de la directive du Comité d'administration sur l'utilisation du catalogue de questions pour l'évaluation des experts de l'ADN au stade de modification du catalogue de questions de l'ADN actuel				ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2012/22	
2.2	<i>Évaluation du questionnaire "Inventaire des formations et des examens d'après le chapitre 8.2 de l'ADN"</i>				ECE/TRANS/WP.15/AC.2/40, para. 44 - 45 WP.15/AC.2/19/ INF.8 (questionnaire) WP.15/AC.2/19/INF.19 – Com. BE (réponse Belgique) CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2011/17 – Com. CH (réponse Suisse) CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2011/18 – Com. DE (réponse Allemagne) CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2011/19 – Com. NL (réponse Pays-Bas) CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2011/23 – Com. AT (réponse Autriche) CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2011/24 – Com. RS (réponse Serbie) WP.15/AC.2/21/INF.2 – Com. RO (réponse Roumanie) CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2012/18 – Com. DE (résumé des réponses aux questions de la formation)	
2.3	<i>Échange avec les organisateurs des cours et les centres d'évaluation</i>					

N°	Tâches	Mandat / Objet	Début	Fin	Référence	Priorité
	<i>Description des tâches</i>					
3.	Adaptation des prescriptions pour la formation (chapitre 8.2)	ECE/TRANS/WP.15/AC.2/44, para. 39-40 Document informel INF.7 (21^{ème} session)	01/2013	12/2014	CCNR-ZKR/ADN/WG/ CQ/2012/5 CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/38, V., I., par. 29 CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2012/19 – Com. DE (terme "écrit") ECE/TRANS/ADN/WP.15/AC.2/2013/3, n° 18 – 21 (<i>procès-verbal du groupe de travail informel sur la formation des experts des 12 - 13 septembre 2012</i>)	II
	Considération des résultats du point 2 et de l'objectif d'une harmonisation avec le chapitre 8.2 de l'ADR					
4.	Tâches individuelles concernant la formation des experts	ECE/TRANS/WP.15/AC.2/44, para. 39-40 Document informel INF.7 (21^{ème} session)	01/2013	12/2014		II
	<i>Le groupe de travail informel clarifie les questions spécifiques soumises par le Comité de sécurité de l'ADN pour examen et élabore des projets de décisions à l'attention du Comité de sécurité de l'ADN.</i>					